

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur

Décision n° 2025-03 bis
Portant délégation de signature du Directeur
Pour la Direction des Ressources Financières

Le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet de PROVINS,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.6143-7 relatif aux responsabilités du Directeur et les articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion en date du 3 décembre 2018 plaçant Monsieur Claude-Henri TONNEAU, Directeur d'hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Provins et des EHPAD de Nangis et de Donnemarie-Dontilly, à compter du 2 janvier 2019 ;

Vu l'absence pour congés maladie de Monsieur Marcos PEREIRA-AMARAL, Directeur adjoint chargé des Ressources Financières,

Vu la note d'information en date du 23 janvier 2025, concernant la nécessité d'assurer la continuité de fonctionnement de la Direction des Ressources Financières, Contrôle de Gestion et DIM, et confiant l'intérim de la Direction des Ressources Financières à Madame Sandrine PRESSOIR, Directrice adjointe,

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Sandrine PRESSOIR, Directrice par intérim de la Direction des Ressources Financières, à l'effet de signer les actes et documents relevant des attributions de cette Direction et notamment :

Documents financiers :

- Actes et décisions concernant l'ordonnancement des dépenses et des recettes
- Documents comptables
- Dossiers de demande de subvention
- Emprunts et lignes de trésorerie
- Actes concernant la Dotation non affectée (DNA)

Cette délégation ne s'applique pas aux procédures contentieuses ou juridiques, aux investissements supérieurs au seuil financier réglementaire des marchés publics passés en appel d'offres, qui restent soumis à la signature du Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine PRESSOIR, délégation est donnée à :

- Mme Agnès RAIMBAULT, Adjointe des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les titres de recettes, les mandats, les documents concernant les budgets recettes, dépenses, les documents relatifs à la gestion des affaires courantes du service des finances et du contrôle de gestion, y compris les autorisations d'absence et de congé.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Patricia PASCUAL, à l'effet de signer les actes de gestion courante relatifs à la DNA (correspondances, attestations, contrats de location, états des lieux).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux intéressés pour application, à Monsieur le Comptable Public pour information, et publiée au recueil des actes administratifs de Seine et Marne.

Fait à Provins, 23 Janvier 2025



Le Directeur,

Claude-Henri TONNEAU

Signatures pour notification,

Date : 23.01.25

Sandrine PRESSOIR
Directrice Adjointe,

Date : 23.01.2025

Patricia PASCUAL,
Attachée d'Administration Hospitalière

Date : 23/01/2025

Agnès RAIMBAULT,
Adjointe des Cadres Hospitaliers